

# LES RELATIONS PUBLIQUES DE L'APICULTURE

par Jean LECLERCQ

Professeur de Zoologie à la Faculté des Sciences Agronomiques  
de Gembloux.

Discours prononcé à l'occasion du 75<sup>me</sup> anniversaire de la  
Fédération Royale des Unions Professionnelles Apicoles du  
Hainaut, le 12 septembre 1965.

EXTRAIT DE LA  
BELGIQUE APICOLE  
VOLUME 11  
NOVEMBRE 1965

**LES  
RELATIONS PUBLIQUES  
DE  
L'APICULTURE**

## Y AURA-T-IL ENCORE DES APICULTEURS BELGES DANS UN SIÈCLE ?

Quand on commémore la fondation d'une association qui a déjà survécu à ses courageux promoteurs, on peut sans faute de goût, imaginer des anniversaires à trois chiffres, un centenaire, pourquoi pas un 175<sup>me</sup> anniversaire. Mais on a le devoir de s'interroger sur la santé de l'entreprise et de poser son diagnostic avec lucidité, après quoi on peut essayer de définir les conditions de la continuité, chercher à promouvoir les décisions que la situation exige et, enfin, se quitter avec un « au revoir » franchement optimiste. C'est ainsi que j'ai conçu le présent exposé sous l'obsession de la question :

*Y aura-t-il encore des apiculteurs belges dans un siècle ?*

Peut-être hésitez-vous à prendre souci de ce qui pourrait se passer dans un terme aussi long ? Soit, dans ce cas, je provoquerai néanmoins l'anxiété qui est opportune, en vous demandant s'il y aura encore inévitablement beaucoup d'apiculteurs en pleine activité lors du centenaire de votre puissante Fédération, si chacun d'entre vous est certain de la relève pour l'exploitation dont il est fier, si nous pouvons aujourd'hui affirmer avec sérieux : on mangera toujours plus de miel en Belgique, il est de plus en plus rentable de pratiquer l'apiculture, les produits de nos ruches ont naturellement le destin de primer sur le marché européen ? Et quand bien même l'apiculture belge aurait un bel avenir, peut-on croire que l'apiculture wallonne et sa composante essentielle l'apiculture hennuyère, parviendront sans effort à tenir une place honorable ?

On peut être porté à répondre avec beaucoup de pessimisme à chacune de ces questions, d'abord parce qu'on observe que l'apiculture est l'une des branches de l'agriculture et qu'en gros l'agriculture belge affronte la perspective du Marché Commun avec un certain nombre

de handicaps. Mais on observera surtout que l'apiculture risque d'être l'une des branches les plus menacées de l'agriculture nationale, cela en raison d'un ensemble de difficultés qui lui sont propres ou qui prennent une gravité accrue dans son cas. Examinons ces conditions défavorables, posons le diagnostic :

**Notre apiculture est restée essentiellement familiale et artisanale.**

Non seulement elle n'est pas industrielle, mais elle reste dans l'immense majorité des cas, une activité complémentaire, pratiquée pendant les loisirs laissés par une autre profession. Il en résulte que la modernisation technique des ruchers et les progrès dans la commercialisation des produits s'effectuent avec lenteur ou avec réticence. On connaît nombre d'apiculteurs curieux qui se sont instruits en suivant force cours et conférences, en lisant livres et revues, et qui savent parfaitement ce qu'ils pourraient réaliser, mais qui tolèrent une énorme disproportion entre leur savoir et leurs réalisations, parce qu'il n'est pas tellement rentable ou parce qu'il n'est pas possible, de rendre les réalisations conformes au savoir.

**L'apiculture belge souffre directement de certains aboutissements spectaculaires d'autres domaines de l'agriculture.**

On pense de suite aux effets désastreux pour les abeilles de l'utilisation massive et généralisée de nombreux pesticides. Mais il est aussi permis de rappeler que notre pays est grand producteur de betteraves sucrières, c'est-à-dire de sucre blanc cristallisé, le premier concurrent, ô combien victorieux, du miel. Les producteurs de lait et de beurre continuent à lutter, ardents et susceptibles, pour que la margarine ne supplante pas le beurre. Les producteurs de miel ont perdu la partie depuis longtemps, ils n'imaginent pas qu'ils pourraient entrer en conflit avec les sucreries, bien que leur dossier soit aussi bon, pourvu de pièces comparables, aussi valables que celui des défenseurs du beurre. Dans l'état actuel des choses, le miel n'est plus un produit de consommation ordinaire et générale. On ne sait pas s'il est en passe de devenir un produit de luxe apprécié par des rares gourmets, ou bien un produit déclassé, assimilé aux tisanes de l'herboristerie, qui ne sera plus consommé que par une minorité de gens simples et naïfs.

**L'apiculture est contrariée par la transformation et la régression du territoire rural.**

L'expansion de l'industrie et de l'habitat urbain, la croissance des villages ruraux eux-mêmes, l'intensification du réseau routier, l'affection de tous les espaces à des fins utilitaires, réduisent de plus en plus la superficie du pays laissée à l'agriculture et à la flore spontanée. Les ruchers sont assimilés aux « établissements insalubres ou dangereux » et de ce fait exclus d'une foule d'endroits où l'on aurait pu les installer sans obstacle, il y a deux ou trois décennies. Les ressources en fleurs mellifères se sont amenuisées au point que le nombre de ruches viables dans un site est rapidement atteint. Les fleurs qui subsistent ou sont

favorisées pour une raison ou pour une autre, sont mal réparties ou mal proportionnées, si bien que les sources de nectar peuvent être extraordinaires à un moment donné mais misérables un peu plus tard ou l'année suivante. On arrive ainsi au paradoxe qu'il y a globalement dans nos régions naturelles trop de fleurs qui ne sont jamais butinées parce qu'il y a trop peu d'abeilles, celles-ci ne pouvant guère être plus nombreuses parce qu'il n'y a pas assez de fleurs mellifères du printemps à l'automne.

### **Enfin l'apiculture est exposée à la désaffection des jeunes générations.**

C'est plus qu'une manifestation du phénomène général appelé « exode rural ». En raison de tout ce qui précède, les jeunes gens, les fils d'apiculteurs eux-mêmes, ne se sentent plus attirés par une activité marginale, médiocrement rentable, apparemment compliquée, qui leur semble d'autant plus étrangère qu'ils sont éduqués et instruits dans une ambiance citadine et conquis par les habitudes de celle-ci. De plus en plus, l'apiculteur passe pour un original quelque peu retardataire.

Les mêmes causes produisent les mêmes effets dans les autres pays. Mais la situation de l'apiculture est beaucoup plus inquiétante dans notre pays du fait que celui-ci se caractérise par l'intensité de tous les phénomènes signalés depuis la standardisation des usages alimentaires jusqu'à la transformation des paysages et l'emprise de la mentalité citadine. Or, dans beaucoup d'autres pays, l'économie nationale a évolué sans aboutir à des bouleversements aussi généralisés. Ne fût-ce qu'à la faveur d'une densité moindre de la population ou du débordement moins accentué des zones industrielles sur les districts ruraux, l'agriculture et la nature spontanée y ont conservé des espaces plus intacts et des droits moins compromis. Cela a permis que l'apiculture de ces pays prospères, tirant un meilleur parti des progrès de la technique, de la recherche scientifique et de la coopération. Les productions étrangères peuvent ainsi se donner l'ambition de saturer les besoins de notre marché intérieur, peut-être même de revigorer celui-ci par une publicité adéquate, mais cela à leur seul profit.

Il se pourrait donc qu'en Belgique, l'apiculture devienne progressivement un métier d'un autre âge dont les outils seront admirés dans les musées du folklore et de l'artisanat disparu, dont on se souviendra comme des rémouleurs, des charretiers, des marchands de pétrole avec leur cloche et des marchands de lait à la cruche.

### **LE PRÉALABLE DE L'OPTIMISME**

Evidemment, aucun apiculteur ne souhaite qu'on en arrive là. Pour se justifier et se défendre, les apiculteurs se font volontiers accusateurs, prophètes de malheurs ou porteurs d'un message. Examinons leurs ripostes et voyons si elles nous permettront de trouver quelques alliés.

**La première conséquence de la disparition de l'apiculture serait une catastrophe pour les cultures fruitières.**

On le sait, on le dit et on le répète sans cesse, il n'y a pas lieu d'en refaire ici la démonstration, les apiculteurs font chaque année un énorme cadeau financier aux producteurs de fruits, parce que leurs abeilles assurent la pollinisation des plantes cultivées pour leurs fruits. Les producteurs de fruits le comprennent de plus en plus, d'où le succès croissant, en Belgique et à l'étranger, des contrats aux termes desquels les exploitants de serres à fruits, de vergers, de cultures de melons et de fraisiers prennent des ruches en location pendant les périodes de floraison. La solidarité des deux activités est tellement évidente qu'on peut espérer le soutien résolu des producteurs de fruits pour la sauvegarde de l'apiculture. Ce soutien pourrait prendre trois formes concrètes :

- a) Les producteurs de fruits rendant plus générale la subvention à l'apiculture selon la formule des contrats précités mais peut-être aussi selon une formule de subvention globale (car l'apiculteur n'a pas toujours besoin de déplacer et de louer ses ruches pour aider efficacement le producteur de fruits).
- b) Les producteurs de fruits se montrant beaucoup plus circonspects encore dans l'utilisation des insecticides.
- c) Les producteurs de fruits épaulant les démarches entreprises par les apiculteurs avec pour objet le développement et l'ajustement de la flore mellifère dans le cadre des plans d'aménagement des régions et des communes.

C'est tout ce qu'on peut demander aux producteurs de fruits. C'est manifestement insuffisant pour motiver un nombre suffisant de vocations d'apiculteurs et pour assurer la préséance du miel belge sur le marché belge.

**Nos compatriotes ont tort de manger si peu de miel ;  
le miel est un aliment naturel irremplaçable,  
il prévient ou guérit maintes affections.**

Peut-être bien, mais dans les circonstances présentes, ces arguments ne convaincront que les convaincus.

Il est très difficile de modifier les habitudes alimentaires d'une population, même si celles-ci sont mauvaises. On le peut, dans une certaine mesure, par une campagne d'information et par une publicité commerciale bien organisée. Mais il faut certaines conditions pour réussir. En premier lieu, il faut que l'information et la publicité se fassent dans un certain courant d'allure moderniste, en dosant habilement les données scientifiques qui inspirent confiance, en sollicitant le goût des gens pour la mode et pour ce qui fait bien, en taquinant gentiment le souci qu'ont les gens de leur santé mais de bien manger quand même. Or, en Belgique, parfois aussi ailleurs, les producteurs et les vendeurs de miel, de gelée royale et d'hydromel ne se sont pas avérés capables à ce jour, de faire preuve de tant d'habileté.

Une de leurs erreurs consiste à attribuer tant de mérites curatifs — vrais, possibles ou imaginaires — aux produits de la ruche que ceux-ci apparaissent finalement aux gens comme des **médicaments**. Médicaments que les médecins ne prescriront pas parce que la médecine moderne se veut aussi scientifique que possible, c'est-à-dire fondée sur la science expérimentale, sur ce qu'on peut expliquer, et non point sur l'empirisme des remèdes familiers. Bien sûr, le miel, la gelée royale et les pollens récoltés par les abeilles contiennent différentes substances douées de propriétés physiologiques intéressantes <sup>(1)</sup>). Mais de deux choses l'une. Ou bien on connaît ces substances et leurs propriétés thérapeutiques et alors on les administre ou les administrera sous forme de concentrés très actifs, ce qui supprime la nécessité d'absorber le produit naturel dans lequel elles sont diluées. Ou bien on ne les connaît pas ou pas encore assez, auquel cas on ne les prescrit pas à tout hasard, à la manière des guérisseurs, mais on les étudie expérimentalement en laboratoire et en clinique, en dehors de toute préoccupation lucrative.

Il convient d'ailleurs de souligner que c'est au monde scientifique médical **seul** qu'il appartient d'affirmer la valeur curative d'un produit, ce n'est pas de la compétence des personnes intéressées à sa production et à sa vente, ni de celle des personnalités scientifiques responsables en matière de recherches apicoles. Il peut arriver qu'un médecin praticien faisant état de son expérience personnelle prenne la responsabilité de prescrire du miel à des fins thérapeutiques, de dire publiquement les vertus thérapeutiques du miel. C'est son droit mais pour que cet appui soit réellement significatif, il faudrait que le médecin apôtre du miel convainque d'abord ses confrères médecins.

Les produits de la ruche ne sont pas des médicaments, ce sont **d'excellents aliments**, c'est comme tels qu'ils doivent être vantés.

Encore faut-il conserver le sens de la mesure. Le miel et la gelée royale sont essentiellement des aliments glucidiques; or l'alimentation ordinaire des hommes civilisés, souvent même des autres, tend à faire une part exagérée aux glucides et aux lipides. **La véritable supériorité de ces produits tient dans ce qu'ils sont des mélanges complexes probablement bien proportionnés de glucides facilement assimilables et d'autres corps parmi lesquels on trouve des facteurs nutritifs essentiels connus** (par exemple, des sels minéraux; dans la gelée royale : des vitamines), **d'autres corps variés et probablement utiles, et aucune substance toxique**. Le saccharose de nos sucriers n'apporte qu'une seule molécule, utile mais très facilement remplaçable. Il est beaucoup moins intéressant puisque l'alimentation rationnelle doit procurer, bien équilibrées, les nombreuses molécules que nous savons ou ne savons pas encore être indispensables ou utiles à l'organisme. Dans l'état actuel des connaissances et de la technique, cet objectif n'est atteint à coup sûr qu'avec des ingrédients variés et pas tous purifiés.

(1) Voir R. Chauvin : « La valeur diététique et thérapeutique des produits de la ruche » (*Produits Pharmaceutiques* 14, 1959, n° 5-7).

Avons-nous ainsi trouvé une raison définitive qui incitera nos compatriotes à consommer plus de miel ? Certes non. Précisée comme elle l'a été, la vérité scientifique seule n'apporte pas matière à des slogans publicitaires irrésistibles. Elle est trop subtile et pas assez effrayante pour cela. D'ailleurs, nous savons bien que les hommes entendent vivre en courant un certain nombre de risques ; s'il n'en était pas ainsi, il y aurait moins de maladies du foie, moins de fumeurs et moins d'accidents d'automobiles.

Nous n'avons donc trouvé que des alliés médiocrement efficaces chez les médecins et les diététiciens. Néanmoins, la contribution avisée des uns et des autres sera fort utile. Sans leur forcer la main par des exagérations, demandez-leur de ne pas oublier jusqu'à l'existence du miel quand ils vulgarisent les principes d'une alimentation saine et rationnelle.

Pour obtenir plus, producteurs et vendeurs de miel, de gelée royale et, peut-être un jour, de pollens, se retrouvent seuls avec le droit d'organiser une publicité essentiellement commerciale, accréditant les produits de la ruche comme aliments qu'il est très agréable et à la mode de consommer.

**On affirme aussi qu'il faut défendre l'apiculture parce qu'elle est une occupation saine physiquement, moralement et intellectuellement,** parce qu'elle entretient et développe les meilleures qualités humaines : sens de l'observation, enrichissement des connaissances, habileté manuelle et sens psychologique, détermination demandant à l'occasion une certaine dose de courage ou tout au moins d'esprit sportif. Ce sont là les arguments que G. LEDENT <sup>(2)</sup> a présenté au Congrès International d'Apiculture de Bucarest (1965) où l'on s'est particulièrement inquiété du sort de la petite apiculture. Le point de vue est assurément défendable et justifierait que l'apiculture soit décrétée **d'utilité publique**, comme G. Ledent l'a proposé. Mais il ne prend toute sa signification que si on l'intègre dans une philosophie plus générale, celle qui réagit contre les asservissements, les bruits, les laideurs et autres agressions de la vie contemporaine. On perçoit de plus en plus clairement que les mentalités paysannes et artisanales ainsi que les activités qui retiennent l'Homme plus près des réalités permanentes de la nature ont une valeur intrinsèque, inexprimable en argent, que la civilisation citadine et technique ne pourra jamais remplacer. Qu'il y ait là un problème général et profond est amplement démontré par l'évolution récente des mœurs en matière de vacances et de loisirs, par l'évasion vers les maisons de campagne et par l'appréciation des vieilleries hirsutes qu'on trouve chez les antiquaires.

L'apiculture a tous les titres qu'il faut pour être sauvegardée précieusement comme l'une des activités psychologiques compensatoires dont la signification sociale ne peut plus être niée. Et c'est ainsi que vous trouverez des alliés compréhensifs chez les partisans de la protection

---

<sup>(2)</sup> *La Belgique Apicole* 29, 1965, p. 209.

de la nature, chez les associations soucieuses de défendre les intérêts de la petite horticulture, des petits élevages, de la pêche, de la chasse, aussi chez les urbanistes les plus éclairés. Il serait certainement opportun que les uns et les autres groupent leurs forces dans certaines circonstances, notamment pour défendre certains sites sauvages ou ruraux menacés et pour imposer que leurs revendications soient prises sérieusement en considération lors de l'établissement des plans régionaux et communaux d'aménagement ou lors de l'élaboration de certaines prescriptions légales pouvant les concerner.

On le voit, les apiculteurs pourraient n'être pas seuls à faire valoir le droit de l'apiculture à survivre et à prospérer. Il n'empêche qu'avec tous les alliés sûrs ou possibles que j'ai voulu dénombrer, il leur reste une tâche énorme à remplir eux-mêmes, d'abord tout seuls. Car, rappelons-le encore, il s'agit d'acquérir une force compétitive dans le Marché Commun, ce qui presuppose des progrès dans les techniques de la production, de la vente et de la publicité.

### L'IMPÉRATIF DE LA COOPÉRATION

Je ne vois pas comment on pourrait progresser dans les techniques de la production, de la vente et de la publicité, entretenir toutes les relations publiques déjà suggérées, et simultanément sauver la petite apiculture, sans promouvoir des coopératives d'apiculteurs.

Comme les autres agriculteurs, l'apiculteur est fort individualiste, il cultive l'illusion d'être un travailleur indépendant. C'est une illusion chez l'apiculteur professionnel comme chez ceux pour qui l'apiculture est une activité complémentaire. Quand un métier fait l'objet d'une foule de prescriptions légales, quand la rentabilité de l'entreprise est menacée, quand on dépend de relations publiques si nombreuses et si variées pour assurer sa survie, le travailleur n'est plus indépendant. Il faut donc se débarrasser des préjugés et de la méfiance qui, en Belgique, ont fait obstacle trop longtemps au développement de la coopération agricole.

Certes, il convient de choisir la bonne formule de la coopération car il y en a de plusieurs sortes et certaines créeraient des situations intolérables pour les apiculteurs. Je n'ai pas la compétence pour comparer les diverses formules et je me garderai de discuter de ce que pourraient être les statuts d'une coopérative apicole, les rapports entre ses membres, les modalités des investissements et des répartitions de bénéfices. Je soulignerai simplement qu'il y a des spécialistes de la coopération agricole avec lesquels un dialogue pourrait s'établir, que les pouvoirs publics compétents ont pris diverses dispositions pour favoriser les coopératives, et qu'en particulier la Province de Liège a organisé un **Institut Provincial de Coopération Agricole** qui a à son actif de très remarquables réalisations. C'est vers lui que la **Fédération Royale Provinciale Liégeoise d'Apiculture** devrait se tourner pour être dûment informée et conseillée. Il y a sans doute des institutions similaires dans d'autres provinces. Toutefois, avant de s'avancer trop loin

dans ces nouvelles relations publiques, il s'imposerait que les apiculteurs fassent entre eux un minimum d'options. La première c'est évidemment qu'il est nécessaire d'agir dans le sens de la coopération. La seconde doit trancher le dilemme : la coopération s'organise à partir des structures existantes qui réunissent déjà les apiculteurs en Fédérations Provinciales, en Unions de Fédérations et en Chambre Syndicale, ou bien un réseau de coopératives se crée en dehors des structures professionnelles existantes.

Il ne serait pas contraire à la psychologie et à l'histoire du monde agricole belge qu'on en arrive non seulement à un réseau de coopératives apicoles indépendantes des structures professionnelles existantes mais encore à un complexe de coopératives très hétérogènes, n'ayant guère de relations entre elles. Il suffit de rappeler que les fermiers producteurs de lait, de beurre et de viande sont groupés, si l'on peut dire, en associations professionnelles, en syndicats d'élevage, en syndicats d'exploitation, en laiteries coopératives, parfois aussi en coopératives d'achat d'aliments pour bétail et en coopératives pour la vente ou la commercialisation des fruits. Il ne semble pas souhaitable que cette différenciation des associations soit imitée dans le cas de l'apiculture.

L'organisation actuelle de l'apiculture présente des avantages si considérables qu'on pense tout naturellement qu'il lui échoit le privilège de fournir la structure de base d'une coopération apicole modernisée et ambitieuse. Parmi ces avantages, il y a d'abord le fait que cette organisation existe, avec un passé, avec des hommes dévoués. En outre, elle assure déjà un certain nombre de services qui sont à proprement parler de nature coopérative : répartition du sucre exonéré de la taxe d'accise, obtention et utilisation de subventions du Ministère de l'Agriculture, organisation de ruchers expérimentaux, de cours, de conférences, rapports avec les pouvoirs publics, publication de revues. Enfin, les modalités de l'organisation selon un principe fédéraliste reconnaissant la réalité des provinces (**Fédérations Provinciales**), des communautés linguistiques (**Union des Fédérations de Wallonie** d'une part, **de Flandre** d'autre part) et des intérêts communs sur le plan national (**Chambre Syndicale**) témoignent d'une sagesse dont beaucoup d'autres secteurs administratifs, économiques et politiques feraient bien de s'inspirer.

Grâce à cette organisation fédérale, on éviterait d'emblée que la coopération s'impose d'en haut et méconnaisse les réalités locales. Or, celles-ci ont une importance capitale dans les choses de l'apiculture. C'est au niveau régional qu'il faut examiner l'inventaire des ruches et des ressources floristiques, tenir compte de la diversité du savoir-faire et de la psychologie des apiculteurs, de la clientèle possible, qu'il faut traiter avec les producteurs de fruits, les défenseurs de la nature et les responsables des plans d'aménagement du territoire. Au surplus, il faut permettre aux meilleures compétences locales de faire preuve d'initiative, de tenter des expériences, tandis qu'on réserve aux niveaux

de chaque communauté linguistique et de la Chambre syndicale de confronter les résultats obtenus ici et là, de faire la synthèse, et d'agir pour le bien de tous.

L'adoption des méthodes coopératives doit aboutir à l'augmentation de la productivité et de la rentabilité. Mais il ne faudrait pas en arriver, comme dans d'autres secteurs agricoles, à la production de surplus et autres accidents économiques. C'est pourquoi les apiculteurs auraient le plus grand intérêt à faire étudier par un économiste compétent, prudent mais progressiste, l'évolution du marché des produits de la ruche, les perspectives de celui-ci, la rentabilité circonstanciée des formules de coopération et des principales innovations techniques. Ce recours à un ou plusieurs spécialistes de l'économie rurale est peut-être la décision la plus importante que devraient prendre, à brève échéance, ceux qui veulent la survie de l'apiculture belge. Je rencontre ainsi les préoccupations dont notre compatriote X. Grandjean fit part au récent Congrès International d'Apiculture de Bucarest (3).

### **SIGNIFICATION ET CIRCONSTANCES DE LA RECHERCHE APICOLE**

L'abeille des ruches est un objet de science. C'est l'une des espèces animales qu'on a le plus étudiée, elle se prête à une foule d'investigations originales pour lesquelles elle est souvent irremplaçable. Chaque année, des centaines de travaux sont publiés par des chercheurs qui, pour des raisons extrêmement diverses, l'ont prise comme matériel. La plupart des recherches qui se font ainsi, ont un caractère purement fondamental et désintéressé ; elles n'apporteront probablement rien qui puisse améliorer la technicité ou la rentabilité de l'apiculture. Mais l'apiculteur est volontiers curieux, il aime ses abeilles, et il lui est toujours agréable d'en savoir plus à leur sujet.

Quelques-unes de ces recherches fondamentales apportent un jour un élément intéressant au point de vue pratique. C'est le point de départ de travaux nouveaux, visant à des applications à plus ou moins brève échéance. On les subventionne parfois généreusement, du moins à l'étranger. Ces recherches « agronomiques » ne se font et ne réussissent que pour autant qu'elles aient été précédées et restent accompagnées de recherches fondamentales ; c'est vrai pour l'apiculture comme dans tous les domaines. De plus, il est facile de démontrer que toutes les branches de la biologie sont interdépendantes si bien que les succès de la recherche agronomique apicole dépendent des connaissances accumulées en étudiant d'autres organismes, à des points de vue très différents. Par ailleurs, un progrès dans l'étude des abeilles peut avoir une répercussion plus grande dans un domaine quelconque de l'agronomie non apicole ou de la médecine, que dans celui de l'apiculture.

(3) *Apimondia, XX<sup>e</sup> Congrès International Jubilaire d'Apiculture, Bucarest du 26 au 31 août 1965, IV-21.*

comme celle-ci se fait selon le hasard des intérêts scientifiques de nos grands savants et de leurs disciples, il est normal qu'on ne se soit jamais occupé de l'abeille ici, tandis qu'on s'en est occupé là. Ici, c'est dans tous les laboratoires biologiques belges d'expression définitivement française, à Liège, à Gembloux, à Louvain et à Bruxelles. Quelques travaux occasionnels de Louis Verlaine sur la psychologie des insectes sociaux, de Marcel Florkin sur le sang des insectes et sur les galléries, de moi-même sur les fleurs butinées par les abeilles, constituent les petites exceptions qui confirment la règle. Les apiculteurs s'en étonnent parfois. Mais il y avait et il y a encore tant à faire dans l'étude du million d'espèces animales qui habitent la planète qu'on peut imaginer un immense complexe de recherches zoologiques dans lequel un millier de chercheurs seraient occupés, aucun ne s'attardant jamais à regarder une abeille. Or nous sommes loin d'un tel complexe. Pour toute la Wallonie, les deux seuls centres de recherches zoologiques organisés, à Liège et à Gembloux, n'ont pas assuré la formation de plus d'une quinzaine de zoologistes-chercheurs en trente ans.

Les recherches d'agronomie appliquée se font soit dans les chaires de Facultés émargeant au budget du Ministère de l'Education Nationale (par exemple dans celles de la Faculté des Sciences Agronomiques à Gembloux), soit dans les Stations qui émargent au budget du Ministère de l'Agriculture (par exemple dans les Stations, y compris la Station d'Entomologie dirigée par mon ami le professeur W. Van den Bruel, qui constituent le Centre de Recherches Agronomiques de l'Etat, à Gembloux), soit encore sous l'égide de l'Institut pour l'Encouragement de la Recherche Scientifique dans l'Industrie et l'Agriculture (I.R.S. I.A.). Chacune de ces institutions compte de très belles choses à son actif, mais encore une fois, pour la partie wallonne du pays, rien qui concerne directement l'apiculture.

La situation est autrement brillante dans la partie flamande du pays, surtout à Gand. L'Université de Gand a une belle tradition de recherches fondamentales sur les relations entre les insectes et les fleurs. Les mémoires de J. Mac Leod (1892-1893) et de F. Plateau (1895-1907) en sont le témoignage classique intangible. Plus récemment, le professeur J. Van den Brande s'est activement intéressé à la recherche apicole et a rapidement atteint le triple objectif : subvention d'un programme de recherches par l'I.R.S.I.A. depuis 1955, formation de jeunes chercheurs spécialisés dans la recherche apicole, parmi lesquels le Dr O. Van Laere est bien connu, enfin : organisation d'une section apicole au sein de la Station d'Entomologie de l'Etat, laquelle sera transférée sous peu dans de nouveaux bâtiments spacieux et bien équipés, près de Wetteren. Il est donc normal et légitime que mes collègues gantois s'efforcent d'obtenir les moyens de faire mieux encore, qu'ils prévoient des « essaimages » en Campine, en Famenne et en Ardenne à partir de leur laboratoire principal, qu'ils offrent à toute l'apiculture belge le bénéfice de leur savoir-faire. Les principes de politique scientifique que j'ai énoncés

m'obligent de souhaiter que les autorités compétentes se montrent comprises devant le projet de création d'un **Laboratoire de Recherche Apicole** avec extensions, dont elles sont saisies (4).

Mon approbation ne peut cependant pas aller sans réserves, vu le caractère ambitieux et coûteux du projet.

Il ne m'est pas tolérable que les réussites gantoises aboutissent à un monopole de fait qui supprimera définitivement l'espoir qu'on a le droit de cultiver, de voir un jour des vocations de chercheurs attirés par les abeilles, se déclarer dans nos institutions biologiques d'expression française et trouver les possibilités d'aboutir. Il n'est pas plus supportable de penser que les apiculteurs wallons risquent de voir s'effectuer dans leurs paysages familiers, des recherches qui les intéressent mais dont ils n'auront connaissance qu'après traduction et décisions émanant du laboratoire central installé à Wetteren. Enfin, je ne vois pas comment un laboratoire unilingue néerlandais qui, comme d'autres, pourrait être tenté de faire du zèle en matière de flamandisation, parviendrait à comprendre et à favoriser au niveau régional, les relations publiques que j'ai suggérées et sans lesquelles il est vain d'instaurer quoi que ce soit pour le bien de l'apiculture.

On dira bien quelque part qu'il est navrant de retrouver les difficultés linguistiques d'un pays si petit que la Belgique, dans une affaire scientifique donc de portée universelle, qui concerne une activité aussi modeste que l'apiculture.

Je rétorquerai que les apiculteurs wallons, les savants wallons, les Wallons en général ne sont pour rien dans les décisions qui ont été prises de cliquer la frontière linguistique, d'attribuer à la partie flamande du pays un statut linguistique légal qui répond sans doute aux vœux de nos compatriotes flamands mais qui pose de nouveaux problèmes dans les relations avec eux. Ceci est tellement évident qu'on a institué récemment une commission officielle pour l'amélioration des rapports entre les communautés.

Nous n'en pouvons rien non plus si le dynamisme flamand en matière de recherches apicoles nous apparaît comme une petite manifestation du dynamisme plus général qui a pour contre-partie et peut-être pour condition, le déclin de l'économie wallonne, le retard de notre infrastructure économique, le petit nombre d'institutions scientifiques établies au sud de la frontière linguistique. Plus particulièrement, je ne puis m'empêcher de constater que pendant qu'on développe la Station d'Entomologie de Gand et la pourvoit de nouvelles installations à Wetteren, à Gembloux on maintient sur quelques mètres carrés de la vieille abbaye : les bureaux, des appareils, du personnel de la Station Entomo-

---

(4) Voir *La Belgique Apicole* 29, 1965, p. 42.

logique correspondante, l'un des laboratoires de zoologie appliquée de ma Faculté et tout mon service de zoologie générale avec ses chercheurs, ses nombreux étudiants, ses collections et tout le reste.

Un intellectuel wallon a le devoir de réagir, surtout lorsqu'il s'exprime dans la province wallonne la plus menacée. Mais nous n'allons pas envenimer les choses, perdre le sens des proportions ou manquer de fair-play. J'ai déjà souligné qu'apiculteurs wallons et flamands font bon ménage et que la structure de leur organisation professionnelle y est pour quelque chose. D'autre part, les relations entre l'Université de Liège et l'Université de Gand, entre les Facultés et Centres de Recherches Agronomiques de Gembloux et de Gand, ont toujours été excellentes. C'est parce que nous voulons que cela dure que nous faisons preuve de susceptibilité devant un projet qui, admis tel que nous le connaissons et subventionné comme il le mérite, provoquerait tôt ou tard des difficultés de toutes sortes.

Il serait facile de préciser et d'amender le projet pour lui donner l'**allure d'une entreprise véritablement nationale**. On garantirait aux compétences gantoises les moyens raisonnables d'effectuer les recherches qu'elles ont en vue. Mais on réserveraît l'avenir pour les laboratoires et les futurs chercheurs du pays wallon.

Je ne voudrais pas suggérer trop hâtivement les garanties à réclamer. Mais on calmerait déjà mes appréhensions si l'entreprise était placée sous la direction scientifique et administrative d'un conseil de gestion dans lequel siégeraient pour la partie wallonne, des représentants attitrés de l'Institut de Zoologie de l'Université de Liège, de la Faculté des Sciences Agronomiques de Gembloux, du Centre de Recherches Agronomiques de Gembloux et de l'Union des Fédérations Provinciales d'Apiculture de Wallonie. Des dispositions seraient prises pour qu'un ingénieur agronome ou un licencié en sciences diplômé par l'une de nos Facultés d'expression française puisse obtenir un mandat de chercheur et la possibilité de travailler dans le complexe prévu, aussi pour qu'à mesure de son développement, l'entreprise comporte des chercheurs et du personnel francophone dans ses stations établies en Wallonie. On s'inquiéterait aussi de la manière avec laquelle le complexe mis en place pourrait jouer son rôle d'informateur des apiculteurs régionaux et prêter ses services dans les études régionales et dans le développement de la coopération apicole. Dans ces conditions, la Belgique pourrait présenter une réalisation équilibrée, supportant vraiment la comparaison avec ce qui s'est fait à l'étranger ; elle pourrait estimer que sur le plan scientifique, elle a réalisé ce qu'il faut pour l'avenir de l'apiculture nationale.

Tout ce que je vous ai dit est certainement banal, volontairement dépourvu de chiffres, de démonstrations techniques, de théories scientifiques. C'est parce que j'ai voulu construire un tout logique, une sorte de philosophie de base d'une action énergique pour l'apiculture belge.

Nous avons ainsi reconnu que l'apiculture a de nombreux alliés depuis le producteur de fruits jusqu'aux savants de certains centres de recherches. Ses relations publiques sont donc beaucoup plus complexes que de simples rapports de producteur à clients. Mais pour se retrouver dans ces enchevêtrements d'intérêts, pour en profiter pleinement, il est essentiel que les apiculteurs se concertent pour adopter, nuancer ou remplacer les conceptions qui viennent de leur être présentées, et pour prendre les décisions pratiques que leurs options impliquent. C'est à ce prix, me semble-t-il, que les anniversaires futurs des vieilles Fédérations wallonnes d'apiculteurs seront des triomphes plus éclatants encore que celui-ci.

